

GORGES CAUSSES CÉVENNES

INFO

Installation de
la gouvernance
page 4

Finances
page 10

Extension
de la crèche
page 15

Soutien à
l'activité
économique
page 22

Le journal de
la Communauté
de communes

2ème trimestre 2021



Gorges
Causse Cévennes
Communauté de Communes



Sommaire

EDITO DU PRÉSIDENT.....	2
CULTURE.....	3
VIE DES INSTANCES.....	4
DÉCHETS / GEMAPI.....	8
BUDGET PRIMITIF 2021.....	10
FINANCES - RH.....	12
SOLIDARITÉS TERRITORIALES.....	14
TOURISME DURABLE ET SPORTS.....	16
ANIATION DU TERRITOIRE.....	20
MOYENS ET PATRIMOINE.....	21
ECONOMIE.....	22
EAU ET ASSAINISSEMENT.....	22

ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'aventure intercommunale Gorges Causse Cévennes a débuté avec la fusion intercommunautaire le 1^{er} janvier 2017. Le mandat de l'équipe alors en place a consisté à l'élaboration de l'organisation politique et administrative de ce nouvel établissement public, mais aussi à sa structuration budgétaire. Il s'est agi d'un challenge particulièrement relevé, avec l'harmonisation des façons de travailler entre les territoires, la fin de l'exercice différencié des compétences et le transfert de nouvelles compétences.

Dès 2019, ultime année pleine du dernier mandat électif, les effets de cette politique, renforcés par les efforts consentis tant par les élus que les agents, ont pu être mesurés. Ils ont confirmé le caractère pleinement opérationnel de l'outil intercommunal, avec un dynamisme et un véritable état d'esprit communautaires traduisant la pertinence des choix opérés, mais aussi la bonification financière des dotations de l'État liée à cette stratégie.

L'intercommunalité a ainsi pu assurer l'exercice des compétences dévolues par la loi ou choisies par les communes, élaborer des politiques thématiques communautaires, réaliser les premiers projets structurants et même favoriser l'émergence de nouveaux projets.

L'exercice 2020 s'annonçait comme une année de transition, principalement marquée par le renouvellement général des élus du bloc local. La pandémie mondiale liée à la Covid-19 a largement chamboulé l'organisation en place, en confrontant élus et services à des situations souvent inédites (mesures sanitaires et de gouvernance exceptionnelles, généralisation du télétravail, soutien indispensable aux acteurs locaux confrontés à la crise).

Alors que le premier tour des élections a eu lieu le 15 mars 2020, le second tour n'a pu se jouer que le 28 juin. L'installation de la nouvelle gouvernance n'est donc intervenue que le 9 juillet 2020, au sortir

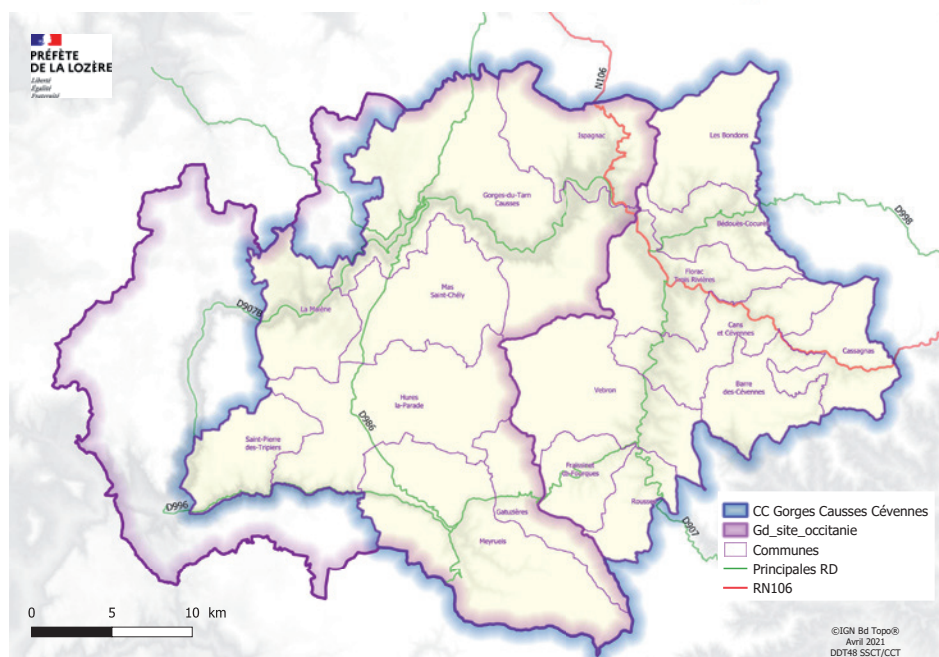


d'un scrutin qui a vu un taux de renouvellement des élus municipaux relativement important. Ainsi, ce contexte très singulier n'a pas facilité la reprise de la dynamique intercommunale et a nécessité un travail particulier à destination, à la fois des agents et des élus, pour écouter, percevoir les difficultés et apporter des éléments de réponse prompts à ramener la sérénité, la lisibilité et la confiance, indispensables.

Ce travail ambitieux, débuté fin 2020, se poursuivra en 2021. Tel est l'enjeu qui anime élus et services, comme vous pourrez le découvrir à travers les pages de ce bulletin nouvelle formule. Il se veut à la fois plus proche et surtout, annonciateur de reprise, de relance et de solidarité, à l'image des quelques 16,5 millions d'euros de budgets votés à l'unanimité le 8 avril dernier. Je vous en souhaite bonne lecture

Plus que jamais, demeurez prudents et restez attentifs aux autres, mais n'hésitez cependant pas à vous mobiliser pour relayer l'information ou agir au quotidien. Nous sommes en effet tous acteurs de la reprise et du développement harmonieux de notre territoire !

Henri Couderc



GORGES CAUSSES CÉVENNES INFO

JOURNAL ÉDITÉ PAR :

Communauté de communes Gorges Causse Cévennes
22 rue Justin Gruat
48400 Florac-Trois-Rivières
04 66 44 03 92
contact@ccgcc48.fr
www.gorgescaussescevennes.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Henri Couderc, Président

RÉDACTEUR EN CHEF : David Benyakhou

AVEC LA PARTICIPATION : d'Alain Argilier, Président de la Commission Vie Associative et Communication, des élu.e.s et des agents de la collectivité

CONCEPTION GRAPHIQUE : Julie Mercey

CRÉDIT PHOTOS : Communauté de communes Gorges Causse Cévennes

Journal édité à 5000 exemplaires



François Rouveyrol. Vice-Président délégué

MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE, L'ÉQUIPE DE LA GENETTE VERTE N'A JAMAIS CESSÉ DE TRAVAILLER

La saison 2020-2021 avait pourtant bien commencé, mais le théâtre a dû fermer ses portes au public.

Malgré tout, la création artistique continue : cet hiver, 3 compagnies ont été accueillies en résidence.

Les activités dispensées dans le complexe ont également pu reprendre pour les mineurs. Mélodies de guitare, solo de batterie et pas de danse résonnent à nouveau.

Notre résolution : se tenir prêt à la réouverture du théâtre et à la reprise des spectacles dès que la situation sanitaire et le Gouvernement le permettront. Nous avons hâte de vous retrouver. Ici, vous êtes essentiels !



En savoir plus :
www.lagenetteverte.fr



L'ÉQUIPE DE LA GENETTE VERTE S'AGRANDIT

Depuis juillet 2020, Anaïs Mony assure l'entretien des locaux.

Aussi en août 2021, c'est Cléo Esteban qui est arrivée pour renforcer l'équipe. Vous l'avez peut-être rencontrée à la billetterie ou à la régie technique.

2 500 EUROS ATTRIBUÉS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

La Commission Culture s'est réunie le 29 mars 2021 pour attribuer les subventions aux associations culturelles. Quatre demandes ont reçu une réponse favorable. Résidence d'artiste, concert et festival

chez l'habitant devraient voir le jour sur le territoire de la Communauté de communes. Dans le contexte actuel, les membres de la Commission ont jugé important d'encoura-

ger les initiatives locales dans le domaine culturel. Le Conseil communautaire du 8 avril 2021 a validé à l'unanimité, l'attribution de ces subventions, pour un montant de 2 500 €.



Photo prise à une date où le port du masque n'était pas obligatoire !

17 communes	35 délégués titulaires	12 délégués suppléants
BARRE-DES CÉVENNES	François ROUYEYROL	Charles ALDROVANDI
BÉDOUÈS-COCURÈS	Marie-Thérèse CHAPELLE Michaël BIANCARDINI	
CANS ET CÉVENNES	Henri COUDERC	Matthieu PASCUAL
CASSAGNAS	Jean WILKIN	Édith MALET
FLORAC-TROIS-RIVIÈRES	Flore THÉRON Serge VÉDRINES Martine BOURGADE Michel CAPONI Gisèle ROSSETTI Claudie MARTIN-PASCAL Damien ARMAND Sylvette HUGUET Serge GRASSET	
FRAISSINET DE FOURQUES	Daniel REBOUL	François GRÉGOIRE
GATUZIÈRES	Michel COMMANDRÉ	Marc AINE
GORGES-DU-TARN CAUSSES	Alain CHMIEL Jaclyn MALAVAL Patrick BOSC Jean-Luc MICHEL	
HURES-LA-PARADE	André BARET	Vincent PRATLONG
ISPAGNAC	Gérard PEDRINI Sébastien MOREAU Pierre HERRGOTT Bdeia AMATUZZI	
LA MALÈNE	Régine DOUSSIÈRE	Cécile JASSAUD
LES BONDONS	Francis DURAND	Cédric PALMIER
MAS-SAINT-CHÉLY	Gérard MOURGUES	Gilles VERGELY
MEYRUEIS	René JEANJEAN Christian ALBARIC Maurice DUNY Marie-Suzanne EVESQUE	
ROUSSES	Daniel GIOVANNACCI	Jonathan MEYNADIER
SAINT-PIERRE-DES TRIFIERS	Emmanuel ADELÉ	Jean-Philippe VERNHET
VÉBRON	Alain ARGILIER	Christine DOUTRES

INSTALLATION DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE :

Le 9 juillet 2020, les 35 délégués du CONSEIL COMMUNAUTAIRE ont été officiellement installés dans leurs fonctions. Rappelons que cette instance règle par ses délibérations les affaires relevant des compétences de la Communauté de communes, en application du principe de spécialité, et ceci, en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes :

Les délégués des communes-membres : voir tableau ci-contre.

À cette occasion, l'exécutif communautaire a également été élu, comme suit :

LE PRÉSIDENT

Henri COUDERC, en charge des Ressources humaines & des Finances (en lien avec le Bureau et la Conférence des maires). Il a notamment pour missions :

De préparer et exécuter les délibérations soumises au Conseil communautaire,

D'être l'ordonnateur des dépenses et de prescrire l'exécution des recettes,

D'être le supérieur hiérarchique des services communautaires et de nommer le personnel,

De représenter juridiquement la Communauté de communes en justice, ainsi que dans les diverses instances,

De rendre compte au Conseil communautaire des affaires réglées dans le cadre de ses délégations,

De pouvoir donner délégation à un ou plusieurs vice-présidents.

LE BUREAU ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Le Bureau est composé du Président, de 7 vice-président(e)s et d'un autre membre, soit 9 membres.

Le Bureau définit les orientations de travail des commissions et donne son avis sur la conduite des projets. C'est une instance de débats sur les actions en cours et en préparation. Il propose les sujets à inscrire à l'ordre du jour du Conseil communautaire pour délibération.

Les vice-présidents et les autres membres du Bureau sont successivement élus selon le même mode de scrutin que le Président et leur élection est liée à celle du Président. Ils représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences de la Communauté de communes :

- 1^{ère} Vice-Présidente en charge des Solidarités territoriales (dont les Maisons de Services au Public) : Madame Flore THÉRON (Florac-Trois-Rivières);
- 2^{ème} Vice-Président en charge du Tourisme durable & des Sports de pleine nature : Monsieur Alain CHMIEL (Gorges-du-Tarn-Causse);
- 3^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement de l'Attractivité & de l'Innovation (dont les mobilités) : Monsieur André BARET (Hures-La-Parade);
- 4^{ème} Vice-Président en charge de l'Animation du territoire - évènementiels en lien avec le tissu associatif & Communication : Monsieur Alain ARGILIER (Vébron);
- 5^{ème} Vice-Président en charge des Moyens & du Patrimoine : Monsieur René JEANJEAN (Meyrueis);
- 6^{ème} Vice-Président en charge de la Culture : Monsieur François ROUYEROL (Barre des Cévennes);
- 7^{ème} Vice-Président de l'Eau, de l'Assainissement & des travaux structurants : Monsieur Serge VÉDRINES (Florac-Trois-Rivières);
- Membre du Bureau : Monsieur Daniel GIOVANNACCI (Rousses).

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Lors de la séance ordinaire du Conseil du 23 juillet 2020, les Commissions thématiques ont été instaurées et leur composition arrêtée.

Ces commissions spécialisées sont organisées en fonction des compétences de la Communauté de communes. Animées par les vice-présidents, elles ont en charge la préparation des projets et le suivi des actions. Les commissions n'ont aucun

pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions et élaborent des rapports sur les affaires étudiées. Ces rapports font l'objet de présentations devant le Bureau puis le Conseil communautaire.

Précisons que conformément aux dispositions de la loi Engagement et Proximité du 19 décembre 2019, les conseillers municipaux des communes-membres peuvent

participer de manière régulière aux réunions des commissions thématiques, de même que des intervenants extérieurs peuvent être conviés exceptionnellement, au titre de leurs qualités d'experts ou d'acteurs locaux impliqués.

Voir les commissions et leurs membres sur le tableau page suivante.

À retenir :

Les commissions thématiques de travail sont force de proposition. Elles sont composées d'élus communautaires désignés et sont ouvertes à tous les élus municipaux qui le souhaitent. Elles instruisent les affaires qui leur sont soumises par le Président ou le vice-Président et peuvent à ce titre entendre des personnes qualifiées extérieures.



VIE DES INSTANCES

	Commission Ressources humaines animée par Henri COUDERC	Commission Finances animée par Henri COUDERC (en lien avec la conférence des maires)	Commission Solidarités territoriales animée par Flore THÉRON	Commission Tourisme durable & Sports de pleine nature animée par Alain CHMIEL	Commission Attractivité & innovation animée par André BARET
Délégués communaux	Daniel GIOVANNACCI Flore THÉRON Gérard PÉDRINI Vincent PRATLONG	Gisèle ROSSETTI Flore THÉRON Gérard PÉDRINI Daniel GIOVANNACCI Vincent PRATLONG Jaclyn MALAVAL	Gisèle ROSSETTI Michel CAPONI Christian ALBARIC Sylvette HUGUET Bdeia AMATUZZI	Claudie MARTIN-PASCAL Damien ARMAND Vincent PRATLONG Emmanuel ADELY Marie-Thérèse CHAPELLE Régine DOUSSIÈRE Sylvette HUGUET Alain ARGILIER René JEANJEAN François ROUVEYROL	Claudie MARTIN-PASCAL Martine BOURGADE Gérard PÉDRINI
Autres membres, proposés par les communes	Alice MEYRIGNAC Marie-Pierre AINE Christelle DEROZIER	Sandrine DESCAVES Alice MEYRIGNAC Martine PEDULLA Christèle GRANIER	Marie-Pierre AINE Christian RAMEAU Guillaume MARTIN Marie-Paule DRAENDLIN Maryse GARIT Martine REY	Isabelle PIN Gilles VERGELY Émilie QUIOT Sylvain MOLINES François GEULJANS, Christian MALHOMME Sophie COSSIN	Marie CLÉMENT Bruno COMMANDRÉ Fortuné MOURGUES Martine PEDULLA Laurane MANAS
	Commission Communication animée par Alain ARGILIER	Commission Animation du territoire et événementiels en lien avec le tissu associatif animée par Alain ARGILIER	Commission Moyens & Patrimoine animée par René JEANJEAN	Commission Culture animée par François ROUVEYROL	Commission Travaux structurants animée par Serge VÉDRINES
Délégués communaux	Sébastien MOREAU Sylvette HUGUET Marie-Suzanne EVESQUE Emmanuel ADELY	Damien ARMAND Sébastien MOREAU René JEANJEAN	Serge VÉDRINES Sébastien MOREAU Marie-Thérèse CHAPELLE	Serge VÉDRINES Sébastien MOREAU Marie-Thérèse CHAPELLE	Serge GRASSET Pierre HERRGOTT Gérard PÉDRINI Maurice DUNY Patrick BOSC
Autres membres, proposés par les communes	Roland PLANTIN Émilie QUIOT Guy BOISSEROLLES Yannick RENEUVE Laurane MANAS François GEULJANS	Émilie QUIOT Guy BOISSEROLLES Yannick RENEUVE	Martine PEDULLA Sylvain MOLINES Martine REY	Roland PLANTIN Éric DUPRÉ Anne VERNHET Alice MEYRIGNAC Émilie QUIOT Guy BOISSEROLLES Guillaume MARTIN	Marie CLÉMENT, Bruno COMMANDRÉ, Jacqueline LAMARE, - Véronique DESSAINT, Sylvain MOLINES, Fortuné MOURGUES, Martine PEDULLA, Bernard CREISSENT, Philippe BOUTELLIER

LES NOUVEAUX OUTILS AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Communauté de communes appartient à ce qu'on nomme le bloc communal (communes et intercommunalités). Le fonctionnement des collectivités territoriales est notamment régi par le Code général des collectivités territoriales, des lois et des décrets spécifiques.

Des règles propres de fonctionnement des instances communautaires (Bureau, Conseil...) complètent ce cadre général dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elles sont notamment inscrites dans le règlement intérieur, adopté dans sa version actualisée par les élus le 17 décembre 2020.

L'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Pour favoriser une meilleure circulation de l'information au sein de l'intercommunalité, les convocations, rapports et comptes rendus des réunions de l'intercommunalité sont désormais adressés par voie électronique à tous les élus des conseils municipaux des communes-membres et également laissés à la libre consultation dans les mairies.

LE PACTE DE GOUVERNANCE

Les récentes réformes liées à l'organisation territoriale (loi MAPTAM, loi NOTRe...) ont par ailleurs engendré l'élargissement des communautés de communes et se sont accompagnées d'importants transferts de compétences au profit de l'intercommunalité.

Pour faciliter le dialogue, mieux définir le cadre des relations entre les communes et leur intercommunalité, en fixant notamment les principes et modalités d'association des communes dans l'élaboration des projets, un pacte de gouvernance peut aussi être élaboré. Sa mise en place reste facultative. Sur la base des conclusions d'un groupe de réflexion constitué d'une dizaine d'élus communautaires, le Conseil communautaire a décidé le 28 janvier 2021 d'élaborer un tel pacte.

Il traduit une ambition forte de bâtir une gouvernance respectueuse de la richesse et de la diversité des communes-membres, pour relever le défi du développement durable du territoire, tout en préservant les services de proximité et les identités ou les spécificités de chacun.

Le Pacte de gouvernance a été adopté le 8 avril par le Conseil communautaire, les conseils municipaux des communes-membres sont à leur tour invités à le valider.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La création de la Conférence des maires est obligatoire dans les intercommunalités dès lors que le Bureau ne comprend pas l'ensemble des maires des communes-membres.

Présidée par le Président, elle comprend l'ensemble des maires et se réunit, sur un ordre du jour déterminé, pour effectuer la revue des projets communautaires et des communes, étudier les projets à l'ordre du jour du Conseil communautaire et examiner les dossiers stratégiques, comme les orientations budgétaires. Chaque maire peut être accompagné d'un élu représentant la commune, pour faciliter le suivi et la restitution des dossiers aux autres conseillers municipaux.

En savoir plus sur : www.gorgessaussescavernes.fr



PROGRAMME NATIONAL « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Sur notre territoire intercommunal, plusieurs communes conduisent des projets de revitalisation de leur centre-bourg, en particulier avec le soutien de la Région Occitanie, au titre des opérations Bourg-Centres, visant à rendre plus dynamiques et attractives les zones rurales ou péri-urbaines.

Le programme national « Petites villes de demain » doit quant à lui permettre aux communes de moins de 20.000 habitants et à leur intercommunalité de conforter leur statut de territoires dynamiques, où il fait bon vivre.

Dans ce cadre, la candidature de quatre communes-membres lauréates (Meyrueis, Ispagnac, Gorges-du-Tarn-Causses et Florac-Trois-Rivières), ainsi que celle de l'intercommunalité, ont été retenues le 21 décembre 2020. Une convention d'adhésion au programme a également été signée avec Madame la Préfète, le 25 mars 2021.



Pour mener à bien ce projet, un Chef de projet à temps plein est en cours de recrutement par l'intercommunalité, pour assurer des missions stratégiques de pilotage et de mise en œuvre du projet de dynamisation des centres bourgs. Ce poste bénéficie d'un financement avantageux à hauteur de 75% par l'État et la Banque des territoires. Le solde sera cofinancé par les 5 collectivités lauréates. L'objectif est d'élaborer d'ici 18 mois un projet coordonné,

s'articulant autour des programmes d'actions de chaque commune. Cette première étape devrait ensuite déboucher, dès 2023, sur la mise en place d'une OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT), facilitant notamment la mobilisation de financements pour la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, en vue de créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire, en lien avec les communes.

Il s'agit ici d'un exemple concret de mutualisation des moyens entre l'intercommunalité et les communes, dans le strict respect des projets de ces dernières, mais en favorisant cependant la transversalité dans les réflexions conduites et les synergies dans la conduite des projets.



DÉCHETS

Daniel Giovannacci, membre du bureau et Président du SICTOM

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

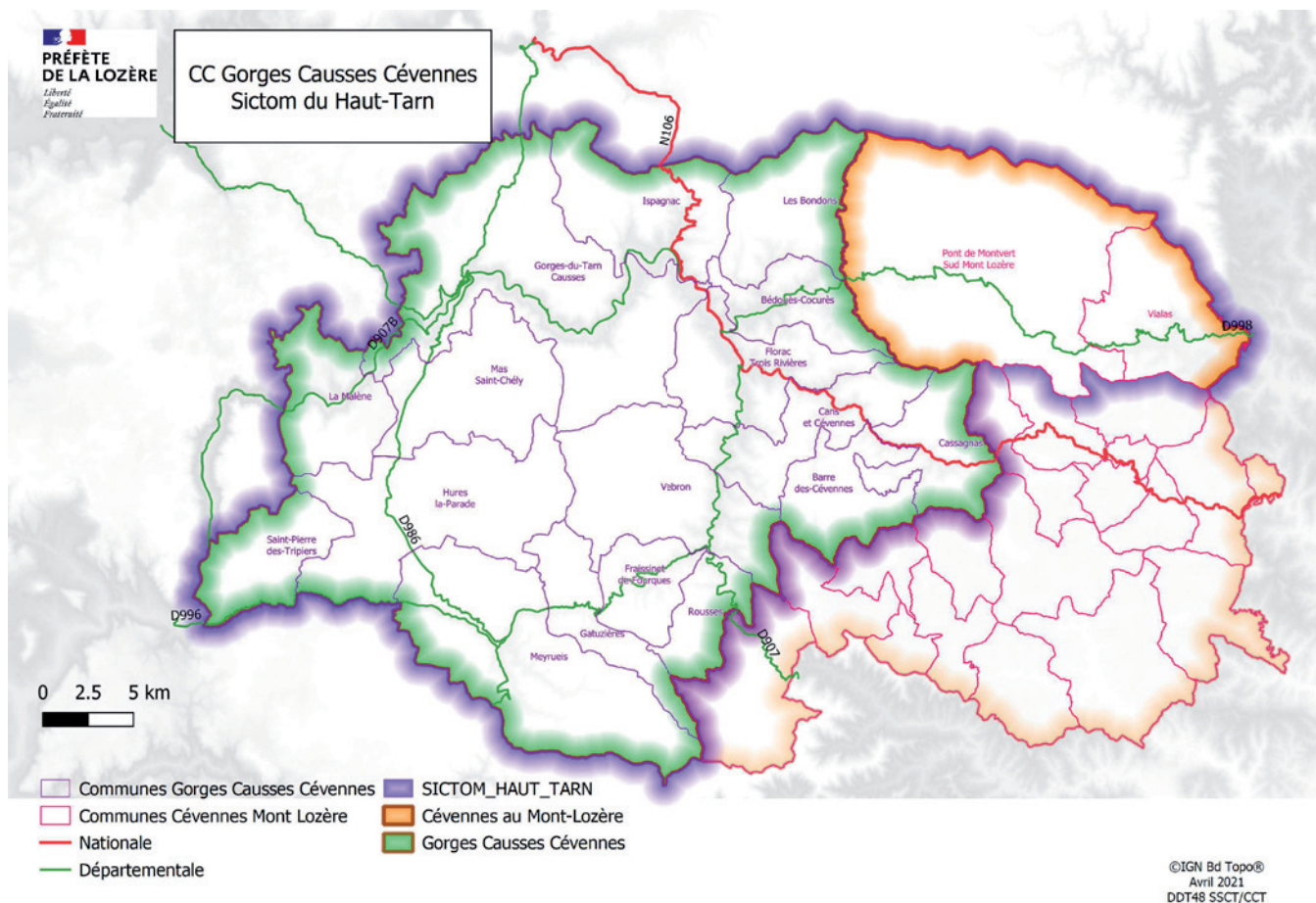
La gestion des déchets ménagers est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes depuis 2017. Pour mener à bien cette mission, la Communauté de communes a délégué l'exercice de ce service au **SICTOM des Bas-sins du Haut-Tarn**, Syndicat mixte compétent, créé en 1977 et présidé par Daniel GIOVANNACCI, auquel adhèrent également la commune nouvelle du Pont-de-Montvert-

Sud-Mont-Lozère et Vialas.

Le SICTOM assure principalement la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, avec tri sélectif du verre, des emballages, des papiers et des textiles à travers un réseau de points d'apport volontaire et 4 déchetteries, ainsi qu'un centre de stockage des déchets inertes.

Performant en matière de collecte et de traitement des déchets, le SICTOM opti-

mise chaque année la gestion de ce service, grâce à une communication ciblée et à des campagnes de prévention à destination des usagers, pour améliorer la qualité du tri, favoriser le compostage ou renforcer le recyclage sur le territoire. Cette politique permet ainsi de maintenir les coûts, voire même de diminuer le taux de la taxe destinée à financer ce service, comme c'est le cas en 2021 avec une diminution de 0,4%.



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RISQUES D'INONDATIONS

La compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite GEMAPI, est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes depuis 2018.

Notre Communauté de communes appartient en quasi-totalité au bassin versant **Tarn-Amont**... Mais certaines portions infimes du territoire drainent cependant des cours d'eau qui s'écoulent vers le **Lot**

(Les Bondons, Ispagnac et Gorges du Tarn Causses) ou vers les **Gardons** (Barre des Cévennes). C'est pourquoi l'intercommunalité adhère à 3 Syndicats mixtes de bassin versant (Tarn Amont, Lot Amont et des Gardons), auxquels elle a délégué les compétences GEMAPI et plusieurs compétences optionnelles complémentaires liées à la gestion intégrée du grand cycle de l'eau.

- <https://www.tarn-amont.fr/>
- <https://lot-dourdou.fr/>
- <https://www.les-gardons.fr/>

Ces syndicats ont vocation à entreprendre les études préalables et les travaux nécessaires à la renaturation, la restauration, l'entretien des cours d'eau du bassin versant, ainsi qu'à la protection et à la conservation des eaux souterraines liées aux cours

d'eau, permettant d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

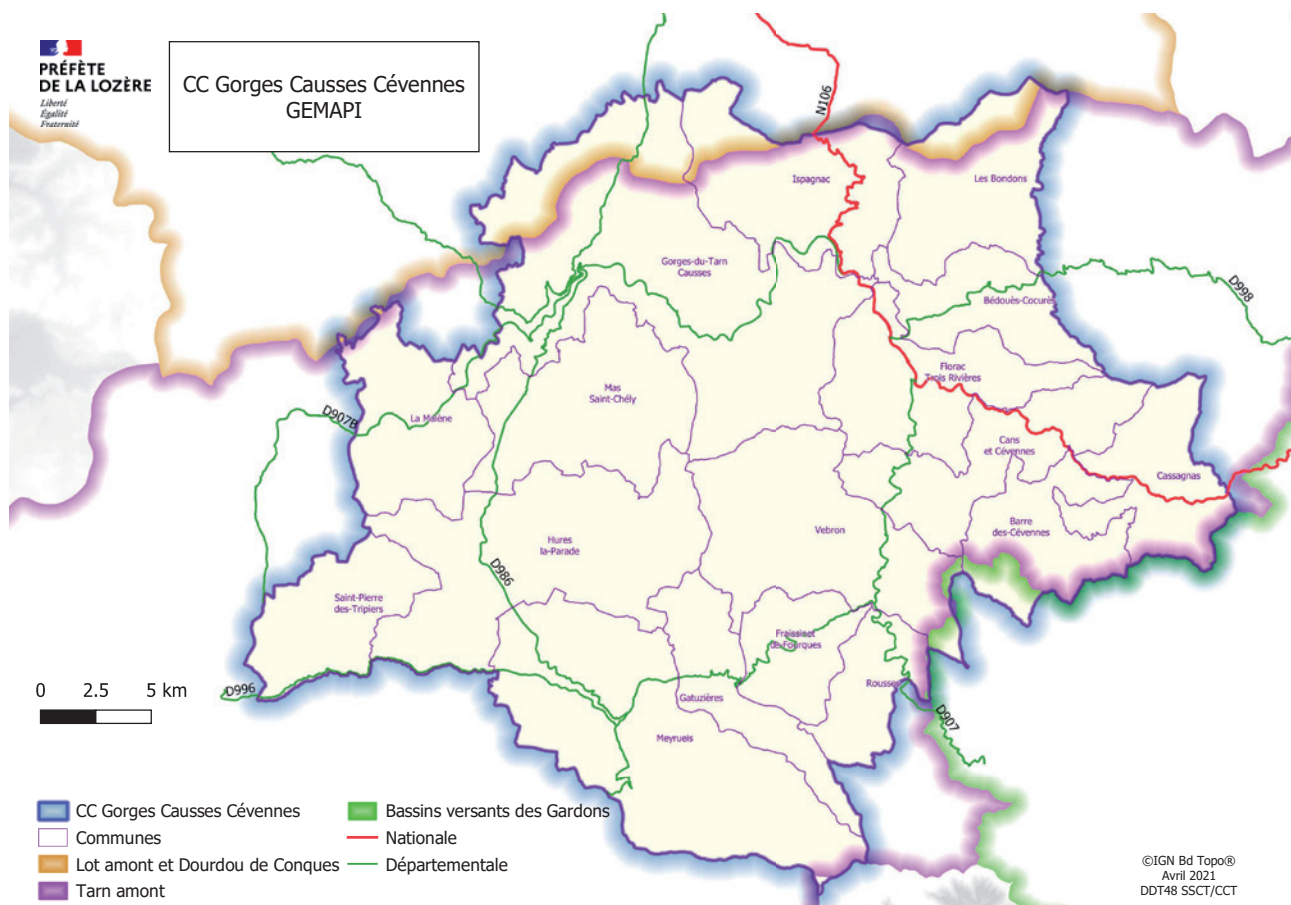
Pour cela, ils conduisent des **interventions coordonnées à l'échelle du bassin versant** sur les ouvrages, ponts sous voies communales, vannages et barrages et s'assurent du libre écoulement des eaux, en effectuant notamment des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités adhérentes, en développant

la coopération entre tous les organismes concernés par la gestion de l'eau ou des milieux aquatiques en lien étroit avec les services de l'État.

Pour mener à bien ces missions, les syndicats de bassin versant s'appuient sur des **techniciens de rivière**, chargés d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques. Ils sont les éléments moteurs de l'animation et de la mise en œuvre de cette politique et constituent le relais néces-

saire entre partenaires institutionnels et financiers, élus locaux, usagers et riverains.

La compétence GEMAPI est pour partie financée par la taxe dite **GEMAPI**, qui est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises. Ces taux additionnels sont calculés à partir du produit global voté par la Communauté de communes, soit 32.000 euros, sans augmentation depuis 2019.



La gestion du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant

La compétence GEMAPI correspond à ce qui est communément appelé le grand cycle de l'eau. L'eau circule sans arrêt sur la Terre. Elle s'évapore des océans et y revient sous forme de pluie. Le soleil fait s'évaporer l'eau des rivières, des lacs, des mers, des océans en de fines gouttelettes. En se regroupant, elles forment des nuages qui, poussés par le

vent, rencontrent des masses d'air froid et donnent naissance à la pluie. L'eau de pluie s'infiltré dans le sol et rejoint les nappes phréatiques, les sources, les rivières, les fleuves, pour recommencer sans fin le même voyage.

Pour gérer de manière efficace les questions se rapportant à l'aménagement ou à l'entretien des cours d'eau, à la lutte

contre les inondations ou à la protection des milieux aquatiques, il convient d'opérer une approche à l'échelle du bassin versant, soit le territoire sur lequel toutes les eaux s'écoulent et convergent vers un même exutoire (confluent, cours d'eau, lac, mer ou océan).



BUDGETS PRIMITIFS 2021

Henri Couderc, Président de la Communauté de communes

LES ENJEUX MAJEURS DU BUDGET 2021

Le Budget Primitif 2021, qui a été élaboré à partir des travaux de la Conférence des maires et selon les orientations arrêtées par le Conseil communautaire, est un **budget ambitieux** et de début de mandature, avec de **nouveaux projets inscrits**, notamment au budget principal et au budget annexe de la régie Eau et Assainissement.

Dans un **contexte national touché par la crise sanitaire** et l'**état d'urgence** qui en découle, ce Budget Primitif 2021 se veut un **budget solidaire, de reprise et de relance**, qui a **vocation à soutenir le tissu économique et le tissu associatif**, qui **concourt au développement et à l'attractivité de notre territoire**, mais aussi à **proposer une offre de services publics, adaptée aux besoins de la population** dans les limites de nos capacités budgétaires et financières.

Consécutivement au débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu le 25 mars 2021, le Budget Primitif 2021 tient compte des orientations retenues, à savoir :

- 1. Améliorer l'épargne brute**, pour conforter l'autofinancement et renforcer la capacité de désendettement, avec un budget d'investissement à la fois raisonné et dynamique ;
- 2. Renforcer la nouvelle donne solidaire et de confiance à l'échelle du bloc communal** (Pacte de gouvernance, Conseil d'exploitation, Conférence des maires, partenariats de gestion renforcés avec les communes...) au service de l'optimisation des ressources locales et des projets pour les usagers ;
- 3. Accompagner la relance en favorisant la reprise économique par l'investissement** (soutien à l'investissement public, dont de nouveaux projets structurants communautaires ; aides à l'immobilier d'entreprise et aux acteurs locaux) ;
- 4. Préparer le futur** en privilégiant des actions confortées et ciblées dans les grands domaines prioritaires liés à la transition énergétique et écologique (eau, économies d'énergies, labels), aux nouvelles mobilités (adaptation du transport à la demande), à la santé et au sport (équipements sportifs), à l'équilibre et à l'attractivité des territoires (accompagnement des usagers, montée en gamme des services publics communautaires).

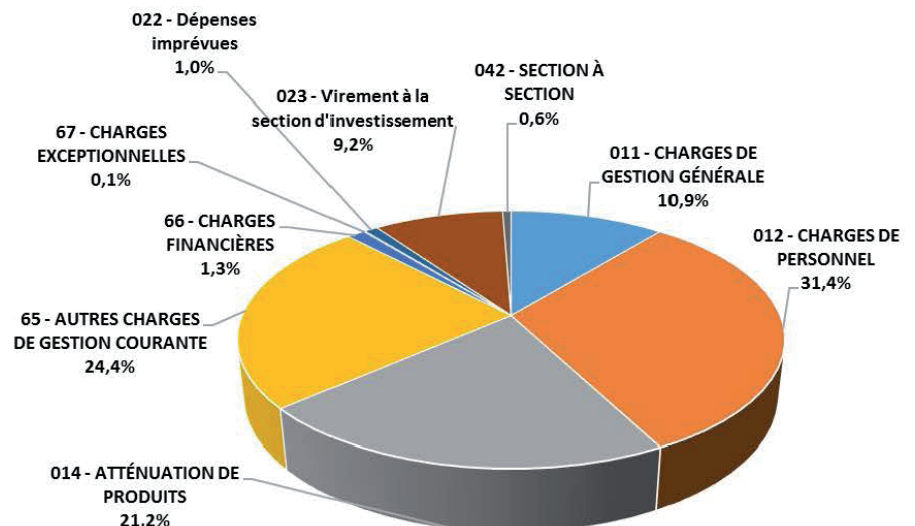
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Budget	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Total
Principal	6 727 076,00 €	2 980 000,00 €	9 707 076,00 €
AEP	1 876 633,00 €	2 041 483,59 €	3 918 116,59 €
DSP Eau	245 430,00 €	734 812,00 €	980 242,00 €
SPANC	63 693,00 €	16 457,28 €	80 150,28 €
Genette Verte	314 795,48 €	37 208,92 €	352 004,40 €
ZA Cocurès	616 000,00 €	278 684,40 €	894 684,40 €
MSP	324 307,00 €	278 759,27 €	603 066,27 €
Total	10 167 934,48 €	6 367 405,46 €	16 535 339,94 €

Toutes sections et tous budgets confondus, **l'ensemble des dépenses et des recettes s'élèvent à plus de 16,5 M€ pour l'année 2021. Les dépenses d'investissement représentent 38 % de la totalité des prévisions budgétaires. Le budget principal, à lui seul, représente près de 59% de la totalité des crédits budgétaires**, suivi par le **budget annexe de la Régie Eau et Assainissement pour 24%**. Les autres budgets annexes étant dans des proportions inférieures à 5%.

RÉPARTITION DÉTAILLÉE DU BUDGET PRINCIPAL

Répartition des dépenses de fonctionnement

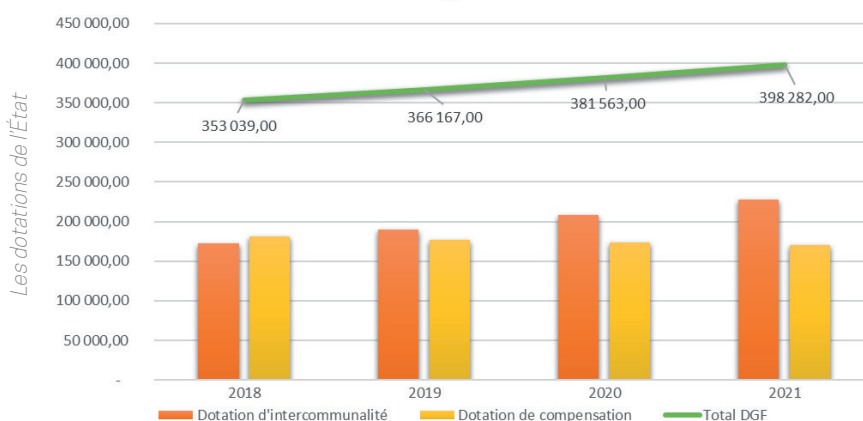


LA FISCALITÉ

Il est à noter un maintien des taux de fiscalité avec même une baisse sensible de 0,4 % de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Taxe / Taux	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	3,50%	3,50%		
Taxe sur le foncier bâti	5,75%	5,75%	5,75%	5,75%
Taxe sur le foncier non bâti	54,59%	54,59%	54,59%	54,59%
Cotisation foncière des entreprises	26,29%	26,29%	26,29%	26,29%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,12%	12,05%	12,05%	12,00%

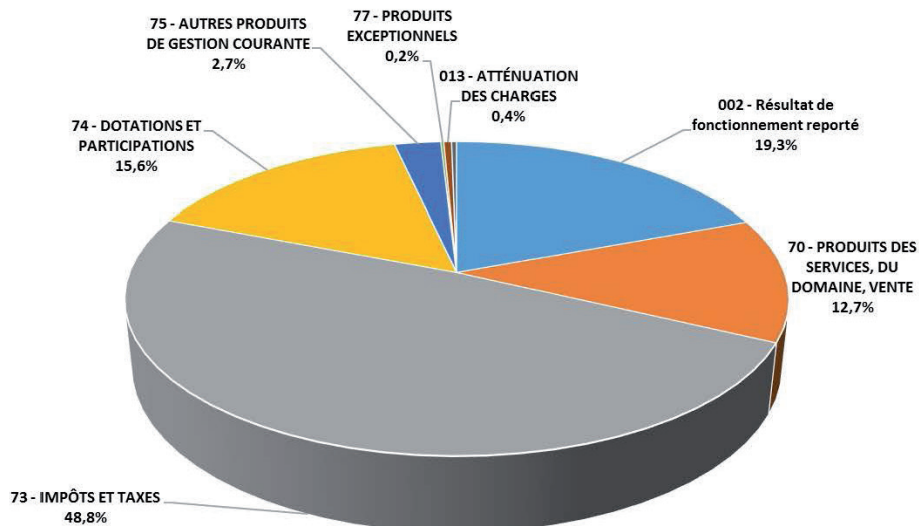
Évolution de la dotation globale de fonctionnement



La **Dotation Globale de Fonctionnement, allouée par l'État**, a évolué de + 45 243 € entre 2018 et 2021 et de + 16 719 € par rapport à 2020. En effet, la Communauté de communes a notamment amélioré son niveau d'intégration fiscale en se voyant transférer de nouvelles compétences.

La dotation de compensation est en baisse du fait des orientations fixées dans la loi de finances pour 2021 de l'État.

Répartition des recettes de fonctionnement



LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT ET LEUR FINANCEMENT

La **Communauté de communes Gorges Causse Cévennes** constitue un **investisseur public important sur son territoire** en lien avec les communes et les syndicats mixtes (travaux, acquisitions, études...), avec une prévision de près de **3 millions d'euros de dépenses en 2021**. Cette année, trois projets vont notamment se poursuivre et/ou se finaliser ; à savoir **l'agrandissement de la crèche de Florac, la création du stade en pelouse synthétique et l'aménagement de 6 lots viabilisés à la ZA de Cocurès**.

Ont également été inscrites les premières dépenses des **trois projets phares de cette nouvelle mandature : centre aqua-récréatif, nouveaux locaux communautaires et réhabilitation de la Genette Verte**, pour lesquels il a été décidé de lancer des études d'opportunité, de faisabilité ou techniques.

Ces projets seront inscrits dans le budget, une fois que les financements sollicités auront été notifiés. Tous les projets structurants votés sont financés à hauteur de 80%. Les principaux financeurs sont l'État, la Région et le Département. Les aides publiques au titre du plan France Relance seront particulièrement optimisées dans ce cadre.

Avec un total de **dépenses d'équipement** de près de **4,5 millions d'euros tous budgets confondus**, 3 millions d'euros sur le Budget principal et 1,5 million d'euros sur les budgets liés à l'Eau et l'Assainissement, la Communauté de communes continue de soutenir l'économie locale à un niveau très élevé. L'année 2021 va permettre la **montée en puissance des dépenses d'équipement liées au transfert des compétences Eau et Assainissement** avec de nombreuses opérations en cours ou à venir au profit de l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée ou de l'environnement.

En savoir plus :
www.gorgescaussecevennes.fr





FOCUS SUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : CE QUI CHANGE EN 2021

En tant qu'autorité territoriale de la Communauté de communes, Monsieur le Président en est l'**ordonnateur**, c'est-à-dire qu'il valide tout ce qui est dépensé et tout ce qui est facturé, dans la limite du budget alloué par le Conseil communautaire.

Un des grands principes de la comptabilité publique réside dans la séparation entre l'ordonnateur et le comptable : en effet, si l'ordonnateur valide les dépenses et les recettes de la collectivité, c'est **le comptable public qui procède, après contrôles, au paiement des factures, et à l'encaissement des créances.**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Ainsi, tout usager des services publics communautaires doit acquitter ses factures auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (Trésor public). Afin de vous faciliter le paiement et l'accès aux différents points de paiement, notamment en cette période de crise sanitaire, la Communauté de communes, en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques, vous propose différentes solutions de paiement :

Contacts :

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Le Centre des Finances Publiques de Florac au 04 66 45 00 72

NOUVEAU !

LE PAIEMENT EN LIGNE

Grâce à la solution Payfip, chaque usager a le choix entre :

- Un système de prélèvement unique
- Un paiement en ligne par carte bancaire

Ce système offre une réelle souplesse dans le paiement des factures publiques : peu importe l'heure et le lieu, vous pouvez régler vos factures publiques en toute sécurité et bien sûr gratuitement !

Avec PayFIP,

- Plus besoin de se déplacer,
- Plus de chèque ni d'espèces,
- Plus de coût d'affranchissement !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Je me munis de mon Avis de sommes à payer (vous aurez besoin des informations suivantes figurant sur le coupon détachable : l'identifiant collectivité, la référence, et le montant de la facture)

Je choisis comment je veux payer :

- Solution 1 : par virement : je prépare mes identifiants d'accès au site impots.gouv.fr
- Solution 2 : par paiement en ligne : je prends ma carte bancaire

Je me rends sur le site www.tipi.budget.gouv.fr/ et je me laisse guider !

QUELS SERVICES SONT CONCERNÉS ?

Les **factures du SPANC, de l'eau et de l'assainissement** et les loyers peuvent être payés en ligne dès maintenant.



LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Les billets pour les **spectacles de la Genette Verte** peuvent dorénavant être payés par **carte bancaire**, soit sur réservation en vous rendant dans les locaux administratifs, soit le soir du spectacle !



LE PAIEMENT PAR CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)

Le paiement des **frais de garde en crèche** peut également se faire avec les **Chèques Emploi Service Universel (CESU)** ! Pour ce faire, il vous suffit d'adresser votre règlement en CESU, accompagné du coupon détachable de votre facture, directement à l'accueil de la crèche.



LE PAIEMENT PAR CHÈQUE ET NUMÉRAIRE

Outre le paiement des Avis de Sommes à Payer par chèque et numéraire qui reste possible auprès du Centre des Finances Publiques de Florac, pour les **frais de garde d'enfants des crèches**, vous pouvez payer directement par chèque et numéraire dans les deux crèches (Florac et Sainte Enimie).



LE PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Un réseau de buralistes propose aux usagers de payer leurs impôts ou certaines factures du quotidien directement dans les bureaux de tabac. Vous pouvez donc régler par carte bleue ou en numéraire (dans la limite de 300 €) vos factures de la Communauté de communes chez le buraliste de votre choix (les factures doivent comporter un QR-code). Sur notre territoire, 3 buralistes partenaires ont été agréés par la Direction Générale des Finances Publiques :

- **FLORAC TABAC DE L'ESPLANADE**
3 ESPLANADE MARCEAU FARRELLE
- **STE ENIMIE TABAC BESANÇON**
RUE BASSE
- **MEYRUES MAISON DE LA PRESSE**
1 PLACE LOUIS XV



À L'ÉTUDE

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

La Communauté de communes étudie la possibilité de proposer la mise en place du prélèvement automatique pour l'acquittement des factures d'eau et d'assainissement et leur règlement auprès des buralistes. Une information vous sera relayée dès que ce service sera effectif.



NOUVEAUX SERVICES DE PROXIMITÉ

L'organigramme communautaire a évolué au gré des dispositions externes (transfert de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2020) ou internes (mouvements de personnels).

DÉPART D'ÉLODIE BARRIOL AU 15 MARS 2021 :

Après avoir débuté sa carrière au sein de la mairie de Montpellier, Élodie BARRIOL est arrivée en tant que Directrice générale des services (DGS) de la Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn en 2013, Elle a accompagné l'évolution de cette intercommunalité au fil des fusions. Depuis la fusion intercommunautaire du 1er janvier 2017 et la création de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, elle occupait les fonctions de Chef du service Finances & Ressources humaines, au sein duquel elle a notamment instauré des pratiques vertueuses de gestion financière et budgétaire en s'attachant à sécuriser les procédures.



Au 15 mars 2021, elle a rejoint la commune de Florac-Trois-Rivières, comme DGS, après une période de mise à disposition. Les élus et agents communautaires lui adressent de chaleureux remerciements pour la qualité de son travail, accompli, avec une très grande technicité et beaucoup de compétences.

JOSIANE PERTUS, À TEMPS PLEIN SUR LE TOURISME DURABLE AU 1ER MARS 2021 :

La charge de travail croissante du service Tourisme-Solidarités et notamment la perspective de la création d'une Agence de développement touristique au 1er janvier 2022 ont amené la collectivité à scinder en deux ce service, pour une plus grande cohérence vis-à-vis des compé-

tences exercées par la Communauté de communes. Dans le cadre de cette réorganisation, le chef de service en titre, Josiane PERTUS, a souhaité gérer le service Tourisme durable et Sports de pleine nature dans sa globalité.

PRISE DE FONCTIONS DE MARINE COUDERC AU 1ER MARS 2021 :

Au bénéfice de la mobilité interne, Marine COUDERC, a pris les fonctions de Chef de service Solidarités territoriales au 1er mars 2021. Sa fibre sociale et sa grande expérience en matière de Gestion des Ressources humaines constituent des atouts pour ce service public communautaire essentiel et en plein essor (accueil des jeunes enfants, accueil de loisirs sans hébergement, transport à la demande...). C'est aussi dans cette dynamique que la supervision et le suivi des activités des Maisons France Services seront transférés au service Solidarités à compter du 1er juin 2021.

PRISE DE FONCTIONS DE FABRICE DELTOUR AU 1ER FÉVRIER 2021 :

Depuis le 1er février 2021, Fabrice DELTOUR occupe les fonctions de référent Finances & Ressources humaines. Il remplace à ce titre Marine COUDERC, sur une fiche de poste et une quotité horaire renforcées. Il occupait précédemment les fonctions de responsable administratif à la Communauté de communes Randon-Margeride à Rieutort de Randon, après de précédentes expériences au Conseil départemental de Lozère et au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale. Les élus et services ont déjà pu pleinement apprécier ses qualités et sa rigueur, largement mobilisées dans le cadre de la préparation et des votes budgétaires 2021.

Meilleurs vœux de réussite et de plein épanouissement à tous ces agents !



Flore Théron, Vice-Présidente déléguée

LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DEVIENT LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La convention Territoriale Globale (CTG) est devenu depuis janvier 2020, le **seul contrat d'engagement entre la communauté de communes et la Caisse Commune de Sécurité Sociale, pour maintenir et développer les services aux familles.**

La CTG embarque des champs d'intervention plus larges que l'ancien contrat enfance jeunesse.

- Petite enfance
- Enfance et jeunesse
- Parentalité
- Animation de la vie sociale
- Accès aux droits, inclusion numérique
- Logement
- Prévention et accès aux soins

La convention territoriale globale est une convention de partenariat qui vise à **renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.** Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse Commune de Sécurité sociale, le Conseil départemental, des communes et les Communautés de communes.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions. Cela permettra aux équipements, soutenus financièrement par notre Communauté de communes signataire, de bénéficier de compléments de financement :

- Crèche de Florac et micro crèche de Sainte-Enimie
- Accueil de loisirs sans hébergement de Florac, Meyrueis, Ispagnac et Sainte-Enimie, accueil adolescents à Florac
- Lieu d'accueil enfants parents de Florac en projet
- Relais d'assistantes maternelles de Florac, Meyrueis, Ispagnac et Meyrueis

La Communauté de Communes a signé cette convention sur le territoire communautaire pour 5 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.



NOUVEAUTÉS

LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS (LAEP)

Prochainement, un lieu d'accueil enfants parents ouvrira ses portes au sein de la nouvelle crèche « Les Castors Juniors » à Florac-Trois-Rivières.

- **C'est quoi un Lieu d'Accueil Enfants-Parents ?** Un lieu de rencontre convivial entre parents et enfants.
- **Pour qui ?** Pour les enfants de la naissance à 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un proche et pour les futurs parents.
- **Pourquoi ?** Pour partager un temps d'échange et de jeux avec son enfant dans un espace adapté au tout petit. C'est un espace où l'on peut passer du

temps avec son enfant pour découvrir, observer, se poser, parler, créer du lien.

- **Comment ?** C'est un lieu de vie ouvert à tous, gratuit et sans inscription. L'enfant est accompagné d'un parent ou d'un proche pendant toute la séance et ils restent le temps qu'ils souhaitent.

Une équipe formée est disponible et à l'écoute.

CRÈCHE COMMUNAUTAIRE DE FLORAC : LES TRAVAUX AVANCENT À GRANDS PAS

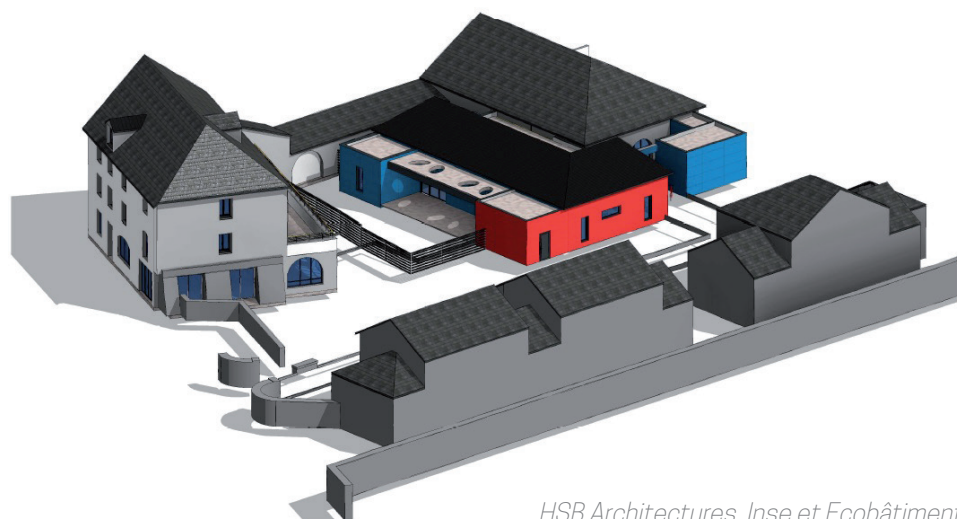
Les travaux d'extension et de réaménagement de la crèche « les castors juniors » de Florac ont débuté en octobre 2020. Les conditions d'accueil s'en trouveront grandement améliorées et cela permettra d'augmenter la capacité d'accueil de 17 à 20 places et de répondre ainsi aux besoins du bassin floracois dynamique en terme de natalité.

Ce lieu se veut également un pôle d'accueil innovant de la petite enfance, en devenant

un véritable lieu d'information, de formation, de rencontre, d'accueil autour de la petite enfance et la parentalité, ouvert à d'autres acteurs tel que le lieu d'accueil enfants parents ou les relais d'assistantes maternelles.

Les services de la Communauté de communes et plus particulièrement le service Solidarités Territoriales, les maîtres d'œuvre de l'opération, HSB Architectures, Inse et Ecobâtiment, l'ensemble des entre-

prises qui œuvrent sur le chantier s'activent afin que le bâtiment neuf soit achevé pour le mois d'août 2021. L'activité de la crèche sera alors déplacée provisoirement dans le nouveau bâtiment pour permettre le réaménagement du bâtiment actuel. Les enfants et le personnel de la crèche devraient pouvoir s'installer dans la crèche nouvelle version avant la fin de l'année.



HSB Architectures, Inse et Ecobâtiment



SUBVENTION 2021 VOLET « SOLIDARITÉS TERRITORIALES »

Les demandes de subventions déposées par les diverses associations ou organismes du territoire communautaire – volet Solidarités ont été examinées en Commission le 22 mars 2021 et votées lors du Conseil Communautaire du 8 avril 2021.

Association locales	Subvention attribuée en 2021
Foyer rural Les P'tits Cailloux- ALSH Sainte-Énimie, Ispagnac et Meyrueis	72.000,00 €
Foyer rural de Florac -ALSH Florac	35.000,00 €
Foyer rural de Florac- Accueil de jeunes Florac	5.000,00 €
Garage solidaire- Florac	1.000,00 €
Felden.mouv'	300,00 €



TOURISME DURABLE ET SPORT DE PLEINE NATURE

Alain Chmiel, Vice-Président délégué

D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE TOURISTIQUE À LA CRÉATION D'UNE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCALE

En 2019, La Communauté de communes et l'Office de Tourisme Gorges du Tarn Causses Cévennes ont décidé de travailler ensemble à l'élaboration d'une nouvelle stratégie touristique pour notre territoire. Cette démarche volontaire est née de la nécessité cruciale de s'adapter aux changements et aux évolutions de la société. En effet, le tourisme est un secteur économique en perpétuel mouvement, soumis à des effets de mode mais aussi à des tendances sociétales de fond, comme notamment l'émergence d'une approche durable du tourisme. Tendances dans laquelle notre territoire est inscrit depuis bien longtemps et qui, aujourd'hui, fait de notre destination, un territoire d'excellence.

Pendant un an, un groupe de travail, accompagné d'un cabinet d'études spécialisé, s'est réuni régulièrement pour travailler

étape par étape à l'élaboration d'une feuille de route qui prendra corps à travers la naissance d'une structure unique. Cette structure, qui est en phase de concrétisation, regroupera l'ensemble des missions liées à la compétence Tourisme de la Communauté de communes.

Ce n'est certes pas la première étude de développement touristique qui est réalisée sur notre territoire, mais cette démarche possède un caractère particulièrement innovant, puisque nous l'avons souhaitée co-construite.

Autour de la table, ce sont bien des élus locaux, des techniciens et chargés de missions, mais aussi des professionnels du tourisme de différents corps de métiers, qui ont échangé, discuté, réfléchi, débattu, pour arriver à un résultat qui est le fruit de la diversité des points de vue.

La mise en place de cette politique de développement touristique est issue d'une volonté forte de mettre en valeur notre territoire à la hauteur de son potentiel, d'avoir une ambition assumée pour le tourisme de demain.

Nous avons encore une année de travail pour concrétiser cette démarche, mais nous avons voulu, dès aujourd'hui, partager avec vous l'avancement de notre travail.

Il s'agit maintenant, pour chacun d'entre nous, de devenir acteur de cette ambition, de porter un regard d'avenir sur notre territoire et collectivement, d'aller vers la réussite.

Henri Couderc,

Président de la Communauté de communes

Agnès Badaroux,

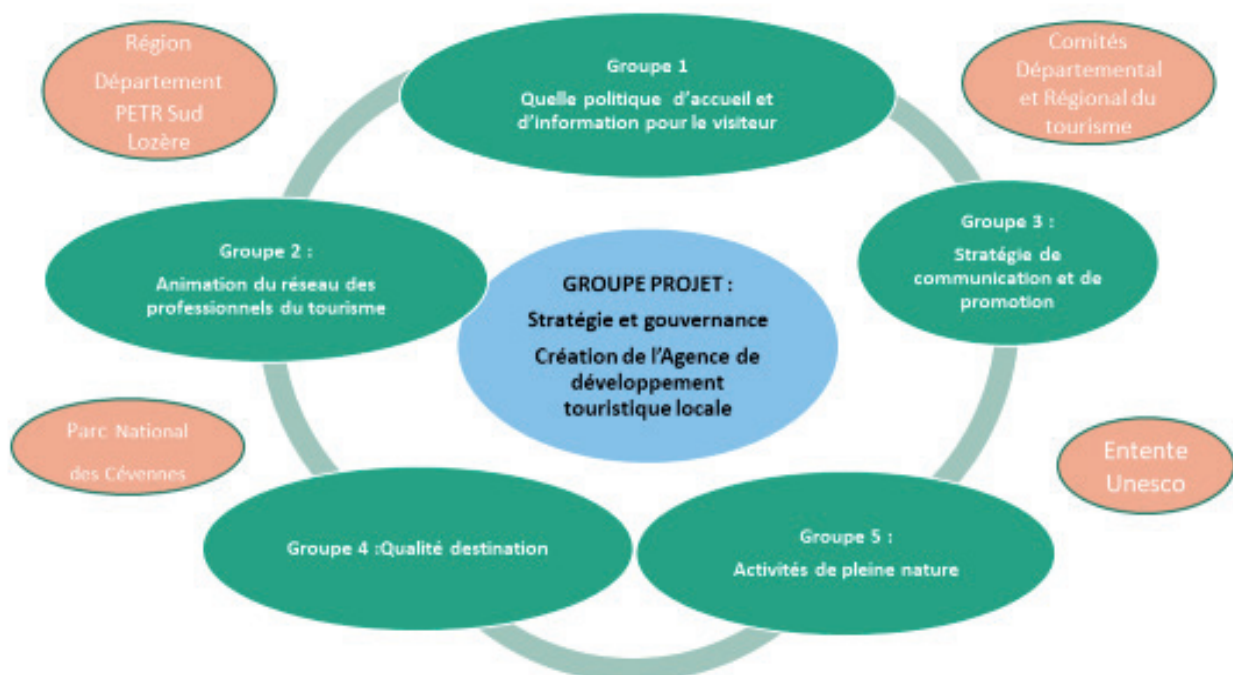
Présidente de l'Office du tourisme

UN TRAVAIL EN MODE « PROJET » POUR CO-CONSTRUIRE L'AVENIR

5 premiers groupes ont été formés. Ils sont composés d'élus et de salariés de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, d'administrateurs et de salariés de l'Office de tourisme ainsi que toute

personne experte dans la mission. Leurs objectifs sont d'alimenter le travail d'un groupe projet qui, accompagné d'un bureau d'études spécialisé en ingénierie touristique, élaborera le plan d'actions avec une

obligation de réflexion à court, moyen et long termes en ayant pour fil conducteur : la stratégie touristique.



1 AN POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LA NOUVELLE ORGANISATION

DE JANVIER À JUIN 2021

- Concertation avec les collectivités locales du territoire,
- Validation de la stratégie,
- Préfiguration de la future ADTL,
- Choix du statut

DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2021

- Mise en œuvre de la transition : RH, administratif...

JANVIER 2022

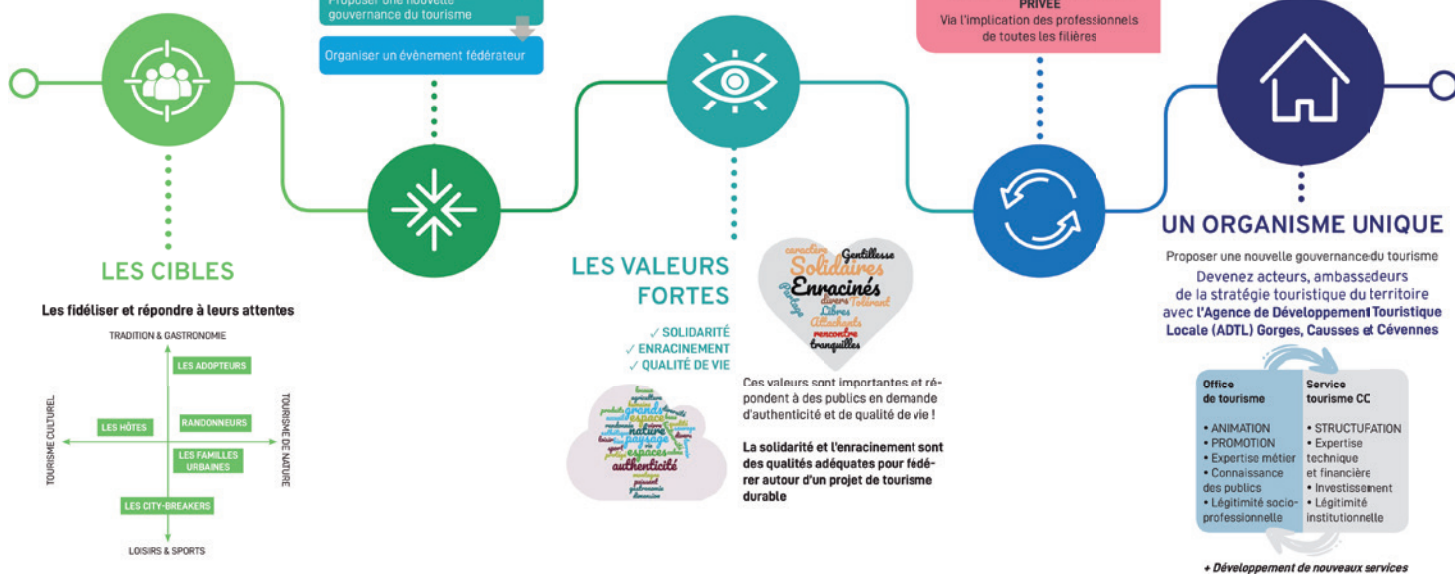
CRÉATION DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCALE GORGES, CAUSSES ET CÉVENNES

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

- Mettre en place un nouvel indicateur différenciant : l'indice B.I.B.
- Cibler des clientèles choisies et répondre à leurs attentes
- Proposer une nouvelle gouvernance du tourisme
- Organiser un évènement fédérateur

2 INTERFACES PRIVÉ / PUBLIC

- LE SERVICE PUBLIC & DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
via l'implication des élus et techniciens du service tourisme
- LA VISION ENTREPRENEURIALE PRIVÉE**
Via l'implication des professionnels de toutes les filières



+ d'infos

Retrouvez toutes les informations concernant le travail des groupes projet sur l'Espace Pro : [https://www.solutions-pro-tourisme.fr/rubrique Stratégie/Organisation > les Groupes Projets](https://www.solutions-pro-tourisme.fr/rubrique%20Strat%C3%A9gie/Organisation%20>%20les%20Groupes%20Projets)

VERS LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE

En 2019, les trois communautés de communes du Grand Site des gorges du Tarn signaient une convention de partenariat en vue d'obtenir le label Grand Site de France. L'objectif : préserver et valoriser les paysages des gorges et des causses, tout en favorisant un tourisme de qualité.

Une étape cruciale a été franchie en septembre 2020, avec la venue de la représentante du Ministère de la Transition Ecologique en charge des Grands Sites de France. Cette visite de terrain a permis d'apprécier le bilan de l'Opération Grand Site engagée depuis 2004, et de déterminer la feuille de route pour candidater au label Grand Site de France.

Un travail important reste à mener en 2021 et 2022 pour préparer ce dossier de can-

didature tout en mobilisant les partenaires locaux et la population. Trois grandes



Atelier paysage du 31 mars 2021 au Roc des Hourtous - FRANCK WATEL

étapes baliseront ce travail collectif : la définition des valeurs paysagères et de l'esprit des lieux, le bilan des actions réalisées, et la construction d'un projet de territoire pour 6 ans.

En 2021 nous parlerons PAYSAGE, l'approche paysagère étant le fil conducteur de la démarche Grand Site de France. Il s'agira de faire connaître les caractéristiques paysagères de notre Grand Site, mais aussi de recueillir la perception sensible qu'en ont les habitants et visiteurs. Le Réseau des Grands Sites de France, le paysagiste Alain Freytet, ainsi qu'une stagiaire en école de paysage, Charlotte Leclair, nous accompagneront dans cette démarche à

travers l'animation d'ateliers de terrain et la conception d'un nouveau logo spécifique au Grand Site.

En parallèle, d'autres projets verront le jour cette année pour contribuer aux objectifs du Grand Site.

Tout d'abord le «schéma de gestion des camping-cars et vans», afin de gérer la fréquentation exponentielle de ces véhicules, tout en conciliant préservation du Grand Site et qualité de l'accueil touristique.

Ensuite l'observatoire de la fréquentation du Grand Site, qui permettra d'évaluer le nombre de visiteurs et de connaître leur répartition dans le temps et dans l'espace :

ces données seront précieuses pour les acteurs du tourisme comme pour les porteurs de projets du territoire.

Enfin la mise en service du nouvel itinéraire de grande randonnée, le «GR®736 gorges et vallée du Tarn» : reliant le Mont-Lozère à Albi sur près de 300 km, il constitue un moyen de découverte des gorges du Tarn placé sous l'angle de la mobilité douce et de la multi-pratique (à pied, en canoë, en vtt, avec un âne, etc). La Communauté de communes réalisera dès cette année divers travaux pour améliorer cet itinéraire.

VIF SUCCÈS POUR L'EXTENSION DE LA VIA FERRATA DE ROUSSES

Au début des années 2010, le Département de la Lozère a souhaité développer l'activité de via ferrata en contribuant à la construction de six d'entre elles sur le territoire. Parmi elles, la via ferrata du Tapoul, sur la commune de Rousses, a été mise en service en 2010.

Depuis cette date deux parcours étaient proposés aux grimpeurs sur les rochers bordant le Tarnon. Équipés de baudriers et de casques, les pratiquants évoluent ainsi sur les rochers le long d'une ligne de vie et passent d'un bloc à l'autre au moyen d'agrès tels que des passerelles, des tyroliennes ou encore des ponts de singe.

La via ferrata de Rousses se distinguait de ses consœurs lozériennes et aveyronnaises par sa facilité, et de ce fait, son accessibilité au plus grand nombre, même aux plus jeunes. Cette via ferrata a ainsi su trouver son public au fil des années mais à la demande des professionnels du sport nature et des pratiquants, les élus locaux et intercommunaux ont souhaité améliorer les itinéraires proposés.

Avec l'accord des propriétaires, de nouveaux rochers ont été rendus accessibles en rive droite du Tarnon et ont servi de support au nouveau parcours imaginé et construit par la société Antipodes, basée à Millau. La longueur du parcours «rouge» a pu ainsi être doublée avec plusieurs traversées de part et d'autre de la rivière. Les plus sportifs se satisferont des nouveaux équipements tels que le filet de 4m à grimper, le pont népalais passant au-dessus de l'eau, sans oublier une tyrolienne de 80 m surplombant la cime des arbres. Clin d'œil

final, l'extension rejoint le parcours initial par un passage dans la roche percée. N'oublions pas le tout début du parcours où une passerelle a été ajoutée pour rassurer les débutants n'osant pas tenter la première tyrolienne.

Ce projet a été piloté par la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, à laquelle revient la gestion de cet équipement. Il a pu être réalisé grâce au concours financier de la Région Occitanie, du Département de la Lozère, de la Communauté de communes et de la commune de Rousses.

Ouverte en juin 2020, la via ferrata a ainsi pu accueillir le public dès le début de la sai-

son touristique. Le succès s'est confirmé avec des retours de satisfaction de la part des pratiquants et des accompagnateurs, comme en témoigne la location de 1 083 équipements de matériel de sécurité en juillet et août 2020 (contre 1 027 pour l'ensemble de l'année 2019 !) à la commune de Rousses.

Cette activité vient renforcer l'offre sportive déjà proposée au départ de la commune de Rousses en matière de canyoning, randonnée ou VTT et fait de cette commune une destination pour la pratique des sports nature sur le territoire.



RECREATER : UNE APPROCHE SENSIBLE DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE EN GORGES CAUSSES CÉVENNES

Le projet de recherche-action RECREATER est l'opportunité pour notre destination de repenser en profondeur notre organisation et positionnement touristique. En s'attaquant aux deux versants de l'attractivité : touristique et résidentielle, ce projet nous emmène également à penser nos politiques de manière plus transversale.

Le recul et les apports méthodologiques fournis par l'équipe scientifique nous mettent au défi tout en nous donnant les moyens d'inventer une offre touristique dans laquelle nos habitants et prestataires se retrouvent et souhaitent s'investir. C'est l'objectif que nous nous donnons avec RECREATER : définir et adopter une stratégie d'attractivité ancrée qui valorise nos spécificités locales.

Pour cela, les réunions des Collectifs locaux se sont tenues du 12 au 15 octobre 2020 et ont rassemblé un **total de 79 participant.e.s** (élu, professionnel, association, éducation, culture, agriculture, etc.).

Ces soirées avaient pour objet de partager les résultats de l'Audit de l'organisation des sports et loisirs de nature en Gorges Causses Cévennes et de récolter les réactions tout en suscitant le débat. Katia Fersing – référente culturelle pour RECREATER au sein de l'équipe scientifique du projet - y présentait les grandes étapes de travail à venir en y insufflant son approche et sa méthodologie d'ethnologue pour inviter les acteurs locaux présents à s'engager dans la suite de cette aventure inédite.

33 personnes ont souhaité s'impliquer au sein du collectif RECREATER Gorges Causses Cévennes. Ce collectif est composé d'un panel diversifié d'acteurs réparti sur l'ensemble du territoire communautaire. Celui-ci s'est regroupé durant trois journées **d'Immersion Collective** le 27, 28



et 29 janvier 2021 sur le causse Méjean. Trois journées pilotées par deux ethnologues pour croiser les regards portés sur le territoire, partager les expériences de vie locale, identifier des valeurs communes et définir le récit partagé qui valorise le mieux notre pays.

L'immersion collective constitue un temps majeur pour RECREATER puisqu'il s'agit d'extraire et de filtrer le contenu qui viendra nourrir la stratégie d'attractivité de notre destination et sera décliné dans les actions opérationnelles du projet qui sont les suivantes :

Mars-Avril 2021 **Compagnonnage Artistique** -> Création de formes artistiques (conte, musique, plastique, danse...) autour des valeurs fondatrices par des artistes locaux avec l'accompagnement d'un professionnel extérieur.

Été 2021 création du **carnet des mondes récréatifs en Gorges Causses Cévennes** compilant les valeurs fondatrices avec un regard d'artistes locaux -> Partager le travail localement pour forger l'esprit de la destination, démarrage de prises de vues pour la réalisation de la **vidéo promotionnelle de la destination.**

Novembre 2021 **Hackathon** -> Prototypage de séjours touristiques avec les professionnels du tourisme reprenant les valeurs fondatrices et les formes artistiques produites précédemment

Printemps 2022 **Événementiel** pour partager les contenus créés et vivre les offres créatives produites

Nous tenons à remercier les acteurs locaux, nos élus ainsi que nos financeurs qui, en soutenant ce projet, valorisent le dynamisme et la créativité de nos territoires ruraux.





ANIMATION, EVÈNEMENTIELS, TISSU ASSOCIATIF - COMMUNICATION

Alain Argilier, Vice-Président délégué

MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE, ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE EN COMMUNICATION

La situation sanitaire pénalise énormément les étudiants stagiaires et nombre de propositions d'accueil se réduisent actuellement à du télétravail ; ce qui, vous en conviendrez, n'est pas idéal pour découvrir le monde de l'entreprise !

Aussi, la Communauté de communes a décidé de poursuivre sa politique en faveur de l'accueil d'étudiants en privilégiant le présentiel, selon les règles sanitaires en vigueur et en adaptant les missions proposées.

Durant 5 semaines, Naïs ROLLAND, élève en terminale AMA - option communication visuelle pluri média au Lycée Saint Pierre et Saint Paul de Langogne, a ainsi pu effectuer un stage au sein de la Direction générale des services, où elle a mis en pratique ses enseignements au service de la communication communautaire. Elle a ainsi élaboré la **e-carte de vœux 2021**, composé un **calendrier 2021 informatif destiné aux habitants du territoire**. Elle a aussi travaillé sur la réalisation de deux autres supports informatifs : **un flyer grand public** permettant de mieux identifier la répartition des compétences entre les communes et l'intercommunalité « **Dé qué**



fasen aquí ? » et le bulletin d'information communautaire que vous avez actuellement entre les mains.

Elle a enfin mis ses compétences au service de l'harmonisation des signatures des courriels et élaboré une carte de visite pour les élus, les chefs de service et les chargés de mission communautaires.

La Commission Communication, réunie le 25 janvier dernier, s'est félicitée de la qualité du travail accompli. Merci à Naïs pour son implication et sa contribution au rayonnement communautaire.

Nous lui souhaitons bonne continuation dans ses études et pleine réussite à ses prochains examens !

PUBLIREPORTAGES PAR TV IMAGES 48

TVimages48 est une WebTV locale, animée par Patrice Guichard, qui couvre tous les événements qui touchent à la vie de nos territoires puis diffuse les reportages sur Internet.

L'intercommunalité entretient un partenariat exceptionnel avec cette WebTV. Dans ce cadre, des publipostages complets seront prochainement mis en ligne, afin de mieux vous faire connaître les actions et projets portées par l'intercommunalité, en prise directe avec votre vie quotidienne.

<https://www.facebook.com/TVimages48>



Merci à nos annonceurs locaux qui nous ont renouvelé leur confiance.

SOUTIEN FINANCIER

UN SOUTIEN FINANCIER AU TISSU ASSOCIATIF LOCAL EN 2021

La Communauté de communes a vocation à **soutenir le tissu associatif local** à travers des **subventions allouées au bénéfice de véritables projets ou de l'organisation d'événementiels qui dépassent les frontières d'une seule commune**, contribuent au rayonnement intercommunal et sont en résonance avec les compétences exercées, conformément au nouveau règlement intérieur d'attribution des subventions aux associations adopté le 8 avril 2021. Les demandes déposées par les porteurs de projets comprennent notamment un dossier type et l'ensemble des éléments utiles et justificatifs. Elles sont ensuite examinées en Commission puis soumises au vote du Conseil communautaire.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, les subventions ont été accordées en tenant

compte de la réalisation ou non des projets présentés par les demandeurs (manifestations annulées, déprogrammées ou reportées), ainsi que des éventuels frais engagés par ces mêmes organisateurs, pour privilégier une gestion au cas par cas et non pas le versement systématique des montants sollicités ou retenus à titre d'intention ; ceci dans un souci de bonne gestion des finances communautaires et surtout de pérennité des soutiens apportés au monde associatif.

Ce sont ainsi **45.000 euros** de subventions qui ont été versés et auront contribué à garantir des animations sur notre territoire et aussi la survie de nombreux d'associations qui, on l'espère, rebondiront en 2021, avec de nouveaux projets.

En 2021, 59.950 euros de subventions ont été attribués aux associations locales :

- 23 projets d'animations, soutenus dans le cadre du Contrat Éducatif Local, pour un montant de 20.000 euros et 2 projet dans le cadre de la Solidarités territoriales, pour un montant de 1.300 euros ;
- 25 projets soutenus dans le cadre de l'animation du territoire et des événementiels, pour un montant de 32.250 euros ;
- 4 projets soutenus dans le cadre de la diffusion culturelle, pour un montant de 2.500 euros ;
- 2 projets soutenu au titre de la communication, pour un montant de 3.900 euros.

Pour consulter le nouveau règlement d'attribution et télécharger le dossier :





René Jeanjean. Vice-Président délégué

LE SERVICE MOYENS ET PATRIMOINE

Le service Moyens et Patrimoine a en charge l'ensemble des bâtiments, des espaces verts et des véhicules communitaires. Il est composé de trois agents, un chef de service à mi-temps, d'une assistante administrative à 60% de son temps de travail, et d'un agent technique à temps complet.

Celui-ci est la cheville ouvrière de l'ensemble des missions dévolues au service.

Ainsi, l'entretien des bâtiments lui revient, que les bâtiments soient propriétés de la Communauté de communes ou loués pour l'exercice d'une mission dont la Communauté de communes a la charge.

Pour n'en citer que quelques-uns, on répertorie les Maisons France Services, les Maisons de Santé de Florac et de Meyrueis, les crèches de Sainte Enimie et Florac, les Maisons d'assistantes maternelles, la Genette Verte, etc.

La sécurité des agents, sur leurs lieux de travail fait aussi partie de ses activités ; ainsi, il a la charge de s'assurer que chaque poste de travail est organisé de manière optimale ; les postures et les protections personnelles de chacun d'eux doivent parfois être améliorées. Il est aidé en cela par le document unique de la collectivité.

Le service Moyens et Patrimoine gère aussi 10 logements loués à des particuliers,



sur les communes de Cans et Cévennes, Vébron et Meyrueis.

Mais il y a aussi des ateliers relais ; ils abritent des garages mécaniques, de la réparation agricole, des garages communaux.

Et enfin, en terme de baux commerciaux, nous avons la charge du multiple rural à Barre des Cévennes, de l'auberge rurale et

du parc de Loisirs avec HLL à Rousses, et l'atelier de viticulture d'Ispagnac.

Pour les espaces extérieurs, n'oublions pas le tout nouveau stade de foot et l'aire des gens du voyage.

Tous ces espaces représentent le patrimoine immobilier de la Communauté de communes.

LE MULTIPLE RURAL DE BARRE DES CÉVENNES A CHANGÉ DE MAINS AU 1ER JANVIER 2021 !

En effet, Monsieur et Madame GUERRERO ont choisi de quitter leur ville d'origine pour venir s'installer au cœur de Barre des Cévennes et participer à la vie locale.

Ils vont ainsi tenir le multiple rural et le café et sont prêts à accueillir les habitants.

Nous leur souhaitons pleine réussite dans cette belle entreprise !





ENVIRONNEMENT, ATTRACTIVITÉ ET INNOVATION

André Baret, Vice-Président délégué

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST COMPÉTENTE EN MATIÈRE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE, C'EST MÊME UNE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

Entre 2018 et 2020 ce sont 138 185 € qui ont été votés au profit des entreprises du territoire :

- GIE Bois Paysan (fabrication de buchettes)
- Les Brasseurs de la Jonte (fabrication de bière artisanale)
- Cévennes Evasion (accro-travaux)
- La Farine du Méjean (stockage pour le Moulin de La Borie)
- Takh (préservation des chevaux de Prjevalski)
- Atelier Tuffery (confection de vêtements en jean)

- La Principale Nature (quincaillerie)
- Martial Pantel (épiciers ambulants)

Et des hébergements touristiques :

- Les Bondons (Ruault Emmanuel)
- Vébron (Blanc Christy)
- Florac-Trois-Rivières (Sapin Guillaume)

Pour 2021 de nombreux projets sont déjà déposés ou en passe de l'être, preuve du dynamisme de notre territoire.

STADE COMMUNAUTAIRE DE FLORAC

Les travaux du nouveau stade de Florac-Trois-Rivières touchent à leur fin. La pelouse est déjà utilisée depuis fin novembre par les scolaires.

Pour rappel, ce projet d'un montant de 750 000 € HT est financé à 38,13 % par l'État, 20 % par la Région et 20,93 % par le Département.



AMÉNAGEMENT DE LA ZA DE COCURES

Après un début de travaux retardés par des fouilles archéologiques, les travaux d'aménagement de la zone artisanale de Cocurès suivent leur cours. Les 6 lots aménagés sont tous réservés et seront livrés courant juin 2021.



OBJECTIF : TRAVAIL EN RÉGIE

Depuis le 1^{er} janvier 2020 la Communauté de communes exerce la compétence eau et assainissement sur la majeure partie de son territoire (hormis le territoire de Florac-Bédoues-Cocurès et certaines zones limitrophes).

Pour assurer la gestion des ouvrages et garder une réactivité sur le terrain, la Communauté de communes a conventionné avec les communes pour qu'elles mettent à disposition leurs agents techniques.

Sur le territoire des Gorges du Tarn, du Causse Méjean et des communes de Meyrueis et d'Isphagnac, la Communauté de communes emploie 5 agents à temps complet. Ils apportent également un soutien technique, matériel et humain aux agents des communes.

Dans l'exercice des compétences d'eau et d'assainissement, la Communauté de communes appuyée par le Conseil d'exploitation, a souhaité que la majeure partie des missions soit réalisée en régie. Les agents du service d'eau et d'assainissement réalisent donc les missions suivantes :

EXPLOITATION COURANTE :

Cette mission correspond aux contrôles réguliers des unités de traitement, aux contrôles du bon fonctionnement des ouvrages et à la relève des compteurs.

Chiffres clés

Eau potable

- 127 réservoirs d'eau
- 19 pompages
- 109 captages d'eau
- 400 km de réseau d'eau potable

Assainissement

- 23 stations d'épuration
- 14 postes de relevage
- 95 km de réseau d'eaux usées



Serge Védrières, Vice-Président délégué

INTERVENTION D'URGENCE :

Un planning d'astreintes a été mis en place pour permettre un dépannage en cas de besoin, même les week-end et jours fériés.

INTERVENTION PONCTUELLE :

Dans le cadre d'une bonne gestion de ses ouvrages, les agents effectuent la désinfection des ouvrages d'eau potable, la recherche et la réparation de petites fuites et des travaux de branchement.

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SERVICE EN 2020 :

Plus de 100 interventions complexes et travaux sur les réseaux pour l'amélioration du fonctionnement des ouvrages (fuites, baisse de pression, colmatage du réseau d'eau usée). Environ 300 ml de réseau d'eau potable renouvelé. 23 branchements aux réseaux d'eau et d'assainissement.

LES MAIRES AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE

Une nouvelle instance, le conseil d'exploitation, est composée de l'ensemble des maires ou d'un représentant des communes du territoire. Son rôle principal est d'accompagner la Communauté de communes dans sa politique en matière d'eau et d'assainissement. Ainsi, elle travaille sur le fonctionnement du service, la politique d'investissement, les tarifs et le budget du service. En plus des élus, des représentants de la société civile (association environnementale, de consommateurs, d'agriculteurs, etc.) participent aux débats.

Malgré la problématique liée à la COVID-19, le Conseil d'exploitation a pu travailler sur des sujets tels que le projet d'assainissement collectif du bourg de Casagnas, le lancement des travaux sur le réseau d'assainissement de Florac-Bédoues-Cocurès et la tarification 2021 en lien avec la convergence tarifaire.

Pour joindre le service, 1 seul numéro : le 04 66 47 15 99

TARIFICATION 2021

LA CONVERGENCE TARIFAIRE

Avant le transfert en 2020, le territoire possédait 15 services d'eau et 11 services d'assainissement. Chacun de ces services pratiquait sa propre tarification avec de grandes divergences entre les territoires. Pour l'année 2020, le Conseil communautaire a souhaité maintenir les tarifs pratiqués avant le transfert.

Toutefois, la fusion de ces services contraint légalement la collectivité à respecter un principe d'égalité des usagers. La Communauté de communes doit donc, dans un délai raisonnable, pratiquer des tarifs d'eau et d'assainissement identiques pour tous ses abonnés.

Elle est également tenue de financer intégralement le service par les usagers. Ainsi, le budget général de la Communauté de communes ne peut pas abonder celui de l'eau et de l'assainissement comme c'était le cas pour certaines communes avant le transfert.

Sachant la disparité entre certains territoires et les obligations légales auxquelles il est soumis, le Conseil communautaire appuyé par le travail réalisé par le Conseil d'exploitation, a souhaité initier en 2021 la convergence tarifaire. Ainsi, la plupart des usagers du service d'eau et d'assainissement de la Communauté de communes verront en 2021 une variation des tarifs de leurs abonnements et de leurs consommations.



Factures d'eau

Le service eau et assainissement souhaite informer ses usagers qu'il y a eu un problème informatique dans l'envoi de certaines factures de consommation d'eau en fin d'année 2020.

Ceci explique que certains usagers reçoivent une lettre de relance, alors qu'ils n'ont pas reçu la facture.

Bien que la collectivité ne soit pas responsable de ce dysfonctionnement, nous vous invitons à nous adresser un mail à eau@ccgco48.fr afin que nous puissions vous transmettre une copie de votre facture. Dans votre mail, merci de préciser le montant de votre lettre de relance et votre numéro d'abonné, qui est composé de 3 lettres suivies de 5 chiffres (XXX-00000).

Nous restons également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 04 66 47 15 99 du lundi au vendredi, de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30.

Il ne sera pas appliqué de majoration financière pour le non-respect de la date d'échéance du paiement. Toutefois, si vous souhaitez mettre en place des facilités de paiement, vous pouvez joindre la Trésorerie de Florac au 04 66 45 00 72.

2020 année de labellisation de nos Maisons de Services au Public en France Services

ACCUEIL - INFORMATION - ORIENTATION



Formation - Emploi
Social - Santé
Logement - Transports
Services Publics
Télétravail
Vie Associative



Les usagers peuvent effectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique et se renseigner auprès d'agents polyvalents.

DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Information, Orientation, Accompagnement numérique, Rédaction de cv...

DES SERVICES PRATIQUES

- Affichage annonces : OFFRES Emplois - Formations - Logements - Transports / Co-voiturages.
- Information des Services : Administration - Réseau Accueil installation - Associations.
- Mise à disposition : Internet, impression, téléphone, scanner.
- VISIO pour un rendez-vous administratif, professionnel, sans vous déplacer.
- Borne EDF : Ligne téléphonique direct.

UN TÉLÉCENTRE

- Un espace de bureaux en commun, pour travailler à distance avec son propre outil numérique.

UN POINT D'APPUI À LA VIE ASSOCIATIVE (PAVA)

DES PERMANENCES DE STRUCTURES SPÉCIALISÉES

FRANCE SERVICES FLORAC

5 Place Paul Comtz, 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES
04 66 47 48 82
franceservices.florac@orange.fr

HORAIRE :

Lundi au vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 17h

RETROUVEZ NOUS SUR :

FACEBOOK : France services Gorges
Causses Cévennes



FRANCE SERVICES MEYRUEIS

11 Place du Champ de Mars, 48150 MEYRUEIS
04 66 31 25 92
franceservicesmeyrueis@orange.fr

HORAIRE :

Du lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30
Jeudi : 13h30 à 17h30

RETROUVEZ NOUS SUR :

FACEBOOK : France Services Meyrueis



SITE D'INFORMATION FRANCE SERVICES :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

